

LAFARGE CEMENTS SA
Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka – Quartier les Crêtes - Casablanca
Registre de Commerce Casablanca N° 40 779

***Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites sont effectuées dans les délais et formes requis par la loi et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons que notre société contrôle à ce jour directement, la société dite « Lafarge Cementos », dont elle détient 98,28% du capital.

Elle est contrôlée quant à elle par la Holding dite Lafarge Maroc SAS, qui en détient 69,42% du capital et dont les actionnaires sont, à concurrence de 50% chacun, Lafarge Cementos SAU et le groupe SNI.

1. Les résultats

1.1. Les comptes consolidés

Le périmètre consolidé de la société Lafarge Ciments comprend l'ensemble des activités Ciments, Bétons, Granulats et Chaux.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 5 188 MDH contre 4 935 MDH en 2014 (+5,1%).
- Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 2 568 MDH contre 2 432 MDH en 2014 (+5,6%).
- Le résultat d'exploitation courant s'établit à 2 185 MDH contre 2 046 MDH en 2014 (+6,8%)
- Le résultat net consolidé s'établit à 1 401 MDH contre 1 316 MDH en 2014 (+6,5%).

1.2. Les résultats de l'activité Ciment

En 2015, la demande nationale en ciment a atteint 14 252 KT, enregistrant ainsi une hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente, et marquant un renversement de tendance après trois années de baisses consécutives.

Les ventes de ciment gris de Lafarge Maroc se sont établies à 5 036 KT, en hausse de 2,5% par rapport à 2014, dépassant ainsi la tendance haussière du marché national.

Le résultat d'exploitation de l'activité cimentière est en hausse par rapport à celui de l'année 2014 (+8,00%) suite à la conjonction des éléments suivants :

- ✓ Augmentation des volumes de ciment gris.
- ✓ Amélioration du prix moyen de vente suite aux augmentations opérées sur les prix des ventes en sac et en vrac.
- ✓ Réduction de la consommation des réfractaires.
- ✓ Baisse des coûts de la sous-traitance des carrières et des prix des emballages.
- ✓ Amélioration du mix combustibles.
- ✓ Baisse des prix des combustibles notamment le pet coke et le fuel.
- ✓ Stockage plus important de clinker.

Ces éléments ont été atténués par :

- ✓ La hausse des prix de l'électricité suite notamment à la hausse des tarifs ONEE et à la baisse du productible éolien à Tétouan.
- ✓ L'augmentation des consommations d'additifs suite à l'introduction des nouveaux produits PMES et CPJ45 Prefa.
- ✓ L'augmentation des consommations électriques.
- ✓ L'augmentation des frais généraux sociaux.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de l'activité cimentière se présente comme suit :

- Le chiffre d'affaires analytique est passé de 4 417 MDH à 4 600 MDH en 2015, soit une hausse de 4,1% par rapport à 2014.
- Le RBE de l'activité cimentière s'établit à 2 594 MDH contre 2 428 MDH pour l'exercice précédent (+6,6%).
- Le résultat d'exploitation enregistre une progression de 8 % : 2 084 MDH contre 1 930 MDH en 2014.



1.3. Les comptes sociaux de Lafarge Ciments

Les résultats sociaux de Lafarge Ciments se présentent comme suit :

- Le chiffre d'affaires passe de 4 596 MDH à 4 864 MDH en 2015 (+5,8%).
- Le RBE s'établit à 2 331 MDH, en hausse de 5,8% par rapport à l'exercice précédent.
- Le Résultat d'exploitation enregistre une hausse de 6,7 % : 1 844 MDH contre 1 729 MDH en 2014.
- Le résultat net s'établit à 1 500 MDH contre 1 413 MDH en 2014 (+6,2%).

Le Conseil d'Administration de la société Lafarge Ciments a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle la distribution d'un dividende ordinaire de 86 dirhams par action.

1.4. Lafarge Cementos

Le résultat d'exploitation 2015 de Lafarge Cementos est en amélioration de 1,2% (+2,4 MDH) du fait notamment de :

- ✓ la hausse du prix moyen de vente suite aux augmentations opérées sur les prix des ventes en sac et en vrac, et d'une variation positive des stocks de clinker et du ciment.

Ces effets ont été partiellement atténués par :

- ✓ la baisse des volumes (-0,6%).
- ✓ l'impact des achats ciments.

Le résultat non courant de Lafarge Cementos est en retrait de 40,5 MDH par rapport à l'année passée. L'écart provient essentiellement de la plus value de cession des titres Lafarge Bétons (-46,8 MDH) dans le cadre de la fusion des activités ciment, béton et granulat opérée l'année passée.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 488 MDH contre 482 MDH en 2014 (+1,2%).
- Le RBE s'établit à 239 MDH contre 236 MDH en 2014 (+1,2%).
- Le résultat d'exploitation s'établit à 199 MDH contre 196 MDH en 2014 (+1,2%).
- Le résultat net s'établit à 145 MDH vs 177 MDH en 2014 (-18%).

1.5. Les autres activités

1.5.1. Activité Bétons

En 2015, le résultat d'exploitation de l'activité béton a enregistré une baisse par rapport à 2014, expliquée par les facteurs suivants :



- ✓ la hausse des coûts des matières premières qui ont subi le double effet du retour de la Taxe Spéciale sur le Ciment, ainsi que celui de la hausse des prix vrac Ciment, dans un contexte concurrentiel très difficile, caractérisé par une forte pression sur les prix de vente.
- ✓ l'augmentation des coûts de production liés aux nouvelles centrales et aux déplacements des centrales mobiles.

Ces éléments ont été partiellement atténués par l'augmentation des volumes du segment Infrastructure.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 628 MDH contre 548 MDH en 2014 (+14,7%).
- Le RBE s'établit à -26,3 MDH contre 5,3 MDH en 2014.
- Le résultat d'exploitation s'établit à -43,4 MDH contre -9,6 MDH en 2014.

1.5.2. Activité Granulats

En 2015, le résultat d'exploitation de l'activité granulats est en retrait de 2,7 MDH par rapport à 2014, suite notamment à la baisse du prix moyen de vente impacté par un mix produit défavorable, et à l'impact en année pleine du changement du sous traitant d'exploitation à Gravel afin de renforcer les conditions de sécurité sur ce site.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 54,7 MDH contre 54,1 MDH en 2014 (+1,2%).
- Le RBE s'établit à 1,4 MDH contre 4,1 MDH en 2014.
- Le résultat d'exploitation est de -2,7 MDH contre -0,1 MDH en 2014.

2. Perspectives et investissements

Pour l'année 2016, Lafarge anticipe une demande nationale en ciment stable par rapport à 2015.

Lafarge poursuit sa stratégie de différenciation commerciale et son programme de développement avec notamment :

- l'introduction de nouvelles solutions constructives et de nouveaux produits (offre logement économique, nouvelle gamme de produits en sacs, ciment prise mer, ciment pour préfabrication, mortier ciment, bétons spéciaux innovants,...) pour mieux satisfaire ses clients ;
- le positionnement sur les grands chantiers d'infrastructure ;
- un recours croissant aux énergies renouvelables, notamment par la construction de plateformes pour la valorisation de déchets ménagers dans ses cimenteries ;
- la poursuite du projet de construction de la nouvelle cimenterie du sud ;
- l'installation d'une station de broyage à Laayoune.

3. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les états de synthèse de la société Lafarge Ciments pour l'exercice clos le 31.12.2015 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 4 864 305 939,81 dirhams contre 4 596 329 930,09 dirhams en 2014;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3 094 386 860,02 dirhams contre 2 881 295 710,00 dirhams au titre de l'exercice précédent;
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1 844 368 402,38 dirhams contre 1 729 096 163,66 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Compte tenu d'un résultat financier de 146 674 544,79 dirhams contre 154 570 653,53 dirhams pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt au 31.12.15 était de 1 991 042 947,17 dirhams contre 1 883 666 817,19 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Après déduction de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 603 568 962 dirhams contre 563 614 272,00 dirhams pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31.12.2015 se traduit par un bénéfice net comptable de 1 500 442 810,11 dirhams contre 1 413 012 845,27 dirhams au titre de l'exercice précédent.
- Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2-12-170 du 12 juillet 2012 (pris en application de la loi 32-10 sur les délais de paiement), la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2014	671 307 192,43	608 302 495,47	13 815 565,30	5 335 428,73	3 433 209,47	40 420 493,46
31/12/2015	744 690 896,62	615 505 782,06	37 067 012,17	18 178 464,48	7 214 998,42	66 724 639,49

Si ces comptes ont votre agrément, nous vous proposons :

Dans **une première résolution** de bien vouloir approuver les états de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31.12.2015 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 1 500 442 810,11 dirhams et de donner aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2015 et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre dudit exercice.

2

5

Dans une **deuxième résolution**, de bien vouloir approuver :

- La reconduction du contrat d'assistance technique et de gestion conclu entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments le 23 décembre 1998, ladite convention prévoyant le versement d'une redevance par Lafarge Ciments à Lafarge Maroc de 2% du chiffre d'affaires.
- La reconduction de la convention de gestion de trésorerie conclue en date du 31 mars 2002 entre Lafarge Ciments et ses filiales, dont Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières pour favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des participants.
- La reconduction de la convention de gestion de trésorerie qui a été signée en date du 30 septembre 2009 entre Lafarge Maroc et la SNI. Celle-ci a défini les conditions et les modalités selon lesquelles SNI et Lafarge Maroc s'accordent des avances réciproques. Ladite convention prévoit également que les avances effectuées par l'une des parties peuvent intervenir avec des sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'autre partie.
- La reconduction des deux contrats de fourniture d'énergie éolienne aux usines de Bouskoura, Meknes et Tétouan, conclus successivement le 6 décembre 2011 et le 24 juillet 2014 par Lafarge Ciments avec Energie Eolienne du Maroc (EEM) filiale à 100% de Nareva, elle-même filiale de la SNI.

Au cours de 2015, l'exécution de ces contrats s'est poursuivie dans des conditions normales.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Dans une **troisième résolution**, de répartir les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2015	1 500 442 810,11
Réserves facultatives	7 633 823,25
Total à affecter	1 508 076 633,36
Dividende ordinaire	
66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
Dividende exceptionnel	
20 DH x 17 469 113 actions	349 382 260,00
Solde à affecter au compte 'réserves facultatives'	5 732 915,36

Si vous approuvez ce projet de répartition, le dividende global par action serait de 86 dirhams au titre de l'exercice 2015 et pourrait être mis en paiement à compter du 26 mai 2016.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Année 2013 (au titre de l'année 2012), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit **66 dirhams par action**.
- Année 2014 (au titre de l'année 2013), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 331 913 147 dirhams soit 19 dirhams par action, soit un total de **85 dirhams par action**.
- Année 2015 (au titre de l'année 2014), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 305 709 477,5 dirhams soit 17,5 dirhams par action, soit un total de **83,5 dirhams par action**.

Votre Conseil vous propose, dans une **quatrième résolution** de fixer à 2 200 000,00 dirhams, le montant brut global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2015. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Dans une **cinquième résolution**, votre Conseil d'Administration vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés, faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé Lafarge Ciments de 1 401 213 899,92 dirhams.

Dans une **sixième résolution**, votre Conseil d'Administration vous demande de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur, par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 septembre 2015, de Monsieur Abdelmjid Tazlaoui, pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs composant le Conseil, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dans une **huitième résolution**, votre Conseil d'Administration vous demande de constater en tant que de besoin que le Conseil d'administration de votre société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Marcel Cobuz
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- Monsieur Abdelmjid Tazlaoui
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri,

- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge SA représentée par Monsieur José Antonio Primo

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

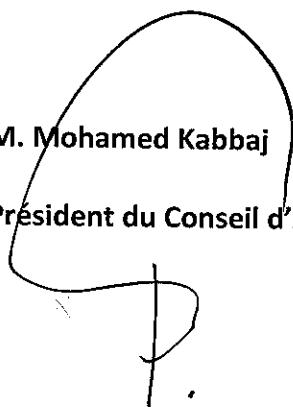
Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leurs missions.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 16 Mars 2016

M. Mohamed Kabbaj

Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop at the top that descends into a vertical line with a small dot at the bottom.